

# Génocide des Tutsis au Rwanda : un rapport de Survie révèle le rôle de mercenaires français

Sébastien Németh

RFI, 24 mars 2022

**L'association Survie révèle un épisode méconnu du génocide au Rwanda. Dans un rapport publié jeudi 24 mars 2022, l'organisation révèle des notes inédites de la DGSE, les renseignements extérieurs français. Des documents rédigés entre mai et août 1994, adressés aux plus hautes autorités françaises à Paris, qui mettent à jour l'implication des mercenaires français Paul Barril et Bob Denard, pour soutenir le gouvernement génocidaire hutu.**

D'après les renseignements français, Paul Barril, Bob Denard et leurs hommes ont étroitement collaboré avec les autorités génocidaires rwandaises, réfugiées en France, et notamment Agathe Habyarimana, la veuve de l'ancien président rwandais, dont le meurtre a été l'élément déclencheur du génocide. Les deux mercenaires auraient signé des contrats avec le gouvernement rwandais inté-

rimaire, fourni des formations et des armes aux forces génocidaires.

Ils préparaient également des actions, notamment contre l'aéroport de Kigali. Des faits et gestes suivis de près par la DGSE qui en informait en temps réel l'Élysée, le bureau du Premier ministre et plusieurs ministères français.

Pour François Crétollier, co-auteur du rapport de Survie, « *L'exécutif français est au courant que des mercenaires français vont au Rwanda. Il s'agit de Bob Denard et de ses hommes, et de Paul Barril également. L'exécutif français a fait croire pendant des années qu'il n'était au courant de rien. Cela est un mensonge. Et la famille Habyarimana est au cœur des tentatives de réarmement, de contournement de l'embargo* ».

## « Un accord tacite »

Selon Survie, il existait « *un accord tacite* » entre les plus hautes autorités françaises et ces mercenaires, dans le cadre d'une « *stratégie indirecte de soutien au gouvernement intérimaire rwandais* ». Denard, Barril et les autres n'étaient donc pas des « *électrons libres* », selon l'ONG.

Or, Survie s'interroge sur « *l'invisibilité* » de ces mercenaires dans les différents rapports sur le rôle de la France durant le génocide. Notamment celui de la Commission Duclert, livré il y a un an, qui avait pointé une « *responsabilité accablante* » de Paris.

Cette Commission a eu accès aux mêmes notes des renseignements français, mais Survie dit qu'elle les a « *délaissées* ». Dans son rapport final, l'historien Vincent Duclert et son équipe ont, d'après Survie, « *passé sous silence* » le rôle des mercenaires. L'organisation dénonce une « *volonté de dissimulation d'éléments à charge* ».

## « La Commission n'a pas du tout masqué les notes de la DGSE »

Face à ces accusations, l'historien n'a pas tardé à réagir. Il nie avoir occulté le rôle des mercenaires : « *La Commission n'a pas du tout mas-*

*qué les notes de la DGSE*, réagit-il. *Je renvoie aux pages 501, 1 099, 1 102, 1 196 du rapport. La Commission de recherche a de plus mesuré toute l'importance de ces notes, des liens éventuels entre ces autorités et ces mercenaires sont interrogés par la Commission. Conduire un dossier de recherche comme le font les chercheurs implique de ne pas se contenter d'une source unique, même émanant de la DGSE. Donc, d'interroger d'autres fonds d'archives, de croiser les documents. Or, la Commission n'a pas eu le temps de mener de tels travaux. Elle n'a pas pu obtenir à temps d'autres fonds d'archives permettant de faire un travail d'historien en attestant d'un savoir vérifié* ».

Selon lui, le rapport de Survie n'est pas assez rigoureux. « *Tout cela est expliqué en page 36 de l'exposé méthodologique qui a été rendu public. Et là, le problème, c'est que Survie n'a pas dû lire cette importante mise au point de la Commission avant de réaliser son rapport de 17 pages. Il ne suffit pas d'exhiber quelques documents, de dénoncer les méfaits de la Commission Duclert et d'en négliger les mises au point méthodologiques pour faire de l'histoire, se défend Vincent Duclert. Donc j'attends en fait que la publication de Survie mentionne notre mise au point, plutôt que de la passer sous silence, certainement de manière involontaire. Ils ont travaillé effectivement trop court et*

*trop vite, mais c'est bien gênant tout de même pour les auteurs de la publication* » [Vincent Duclert, président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994)].